

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 21 janvier 2025
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT ET UN JANVIER A DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au domaine de Béthencourt, à Bailleval (Oise).

Membres titulaires présents : Mesdames Chantal BARBAY, Francine PELTIER, Francine, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Patrick DAVENNE, Jean-Jacques DEGOUY, Olivier FERREIRA, Raymond GALLIEGUE, Francis THOMAZON, Jean-Guy BRUYER.

Membre suppléants présents : Messieurs Thierry BALLINER, Serge LAMBERT.

Membres titulaires absents : Madame Sandrine BOULAS-DRETZ, Messieurs Olivier DE BEULE (Pouvoir à Jean-Paul BALTZ), Jean-François CROISILLE, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE, Daniel MASSE, Francis MENU, Alexandre OUIZILLE, Jean-Claude PELLERIN, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
3. Appel à cotisations 2025
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Demande de subvention pour les travaux de restauration de zone humide 2025 – dépenses d'investissement « aménagement ouverture au public »
6. Demande de subvention pour les travaux de restauration de zone humide 2025 – dépenses de fonctionnement « entretien »
7. Point d'information : Entretien des cours d'eau, réflexion sur la compétence ruissellement, point ressource humaine

DEL 2025/1 – Election du secrétaire de séance

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, nomme Jean-Jacques DEGOUY secrétaire de séance.

DEL 2025/02 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024.

DEL 2025/03 – Appel de cotisation 2025

Chaque établissement public de coopération intercommunale participe au fonctionnement du syndicat mixte par une contribution annuelle calculée selon la répartition suivante : 20% du linéaire de cours d'eau, 45% de la population du périmètre d'adhésion, 35% de la surface de bassin versant.

Le principe d'une augmentation des cotisations pour 2025 a été validé lors du conseil du 24 janvier 2024. Elles étaient identiques depuis 2019. Les cotisations à appeler pour 2025 seront donc de 200 000 € pour la GEMA (+ 30 000 €) et de 39 500 € pour le SAGE.

L'appel proposé pour 2025 est le suivant :

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 21 janvier 2025
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

EPCI à FP	SAGE (2025)	GEMA (2025)	Total	Evolution par rapport à 2024
ACSO	4 221,98 €	21 377,11 €	25 599,09 €	+ 3 206,57 €
CAB	2 764,52 €	13 997,57 €	16 762,09 €	+ 2 099,64 €
CC de la Plaine d'Estrées	402,89 €	2 039,95 €	2 442,83 €	+ 305,99 €
CC Oise Picarde	3 651,91 €	18 490,66 €	22 142,56 €	+ 2 773,60 €
CC Clermontois	11 940,98 €	60 460,65 €	72 401,63 €	+ 9 069,10 €
CC Liancourtois	6 670,85 €	33 776,45 €	40 447,30 €	+ 5 066,47 €
CC Plateau Picard	9 846,88 €	49 857,61 €	59 704,49 €	+ 7 478,64 €
TOTAL	39 500 €	200 000 €		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, approuve le tableau des cotisations 2025.

DEL 2025/04 – Débat d’Orientation Budgétaire

Entendu le rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport et à l'issue du débat,

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, prend acte des orientations budgétaires définies dans le rapport ci-annexé relatif au budget 2025.

DEL 2025/05 – Demande de subvention pour le programme de travaux de restauration de zones humides 2025 – Dépense d'investissement / aménagement ouverture au public

Comme chaque année le SMBVB porte un programme de restauration de zone humide sur les communes volontaires du bassin versant. Ces travaux découlent d'un plan de gestion élaboré par la technicienne zone humide du syndicat et validé avec chaque commune. Une partie des zones humides du bassin versant sont classées Espaces Naturels Sensibles départementales (pour les communes de Fitz-James, Clermont, Breuil-le-Sec, Breuil-le Vert, Bailleval et Rantigny) et à ce titre peuvent bénéficier de subvention du conseil départemental.

Les travaux d'« aménagement ouverture au public » (dépense d'investissement) devraient avoir lieu à l'été 2025. Ils sont estimés à 132 000 € TTC. Ils sont financés à 40% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à 40% par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% par les communes.

Sur proposition du Président, le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Approuve la réalisation Du programme de travaux de restauration de zones humides 2025,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 40%,
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 40%,
- Sollicite les communes concernées à hauteur de 20%,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 21 janvier 2025
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

DEL 2025/06 – Demande de subvention pour le programme de travaux de restauration de zones humides 2025 – Dépense de fonctionnement / entretien

Comme chaque année le SMBVB porte un programme de restauration de zone humide sur les communes volontaires du bassin versant. Ces travaux découlent d'un plan de gestion élaboré par la technicienne zone humide du syndicat et validé avec chaque commune. Une partie des zones humides du bassin versant sont classées Espaces Naturels Sensibles départementales (pour les communes de Fitz-James, Clermont, Breuil-le-Sec, Breuil-le Vert, Bailleval et Rantigny) et à ce titre peuvent bénéficier de subvention du conseil départemental.

Les travaux d'« entretien » (dépenses de fonctionnement) devraient avoir lieu à l'été 2025. Ils sont estimés à 92 000 € TTC. Ils sont financés à 40% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à 40% par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% par les communes.

Sur proposition du Président, le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Approuve la réalisation Du programme de travaux de restauration de zones humides 2025,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 40%,
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 40%,
- Sollicite les communes concernées à hauteur de 20%,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Point d'informations : Entretien des cours d'eau, compétence ruissellement et ressources humaines

M. Lescuyer rappelle que les travaux d'entretien des cours d'eau ne sont plus subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ni par le conseil départemental de l'Oise, à compter du 01 janvier 2025.

Les élus souhaitent maintenir des travaux d'entretien de cours d'eau, une enveloppe financière de 25 000 euros est donc provisionnée pour l'année 2025. Les techniciens du syndicat auront en charge d'identifier les secteurs d'intervention et de respecter l'enveloppe financière.

M. Ferreira informe qu'il rencontrera à nouveau les services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et le Président du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain, concernant une réflexion sur le transfert de la compétence ruissellement agricole de l'EPCI vers les syndicats de Bassin.

M. Ferrerie annonce l'arrivée de M. Alexandre Hugues au poste de directeur / animateur SAGA à compter du 01 mars 2025.

Plusieurs thèmes de discussion ont été abordé lors de la présentation du DOB :

- *Etude de la nappe :*

M. Ferreira précise que l'étude portée par le syndicat avance bien et que les premiers retours sur les volumes mobilisables devraient intervenir au 1^{er} semestre 2025. Il précise ne pas avoir d'information sur l'état d'avancement de l'étude de la nappe départementale (HMUC), il faudra donc questionner les services du département sur ce sujet.

- *Programme de travaux zones humides 2025 :*

Mme Barbay indique une erreur dans le DOB, il est fait mention de la réalisation d'une étude zone humide sur la commune de Cambronne-les-Clermont ; mais cette étude s'est terminée en 2024.

M. Lescuyer répond qu'effectivement c'est une erreur, l'étude est bien terminée et financièrement clôturée.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 21 janvier 2025
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Mme Barbay s'étonne de l'absence de travaux en zone humide prévus sur la commune de Cambronne-lès-Clermont au programme 2025. Elle précise vouloir engager des travaux avant 2026 et les élections municipales, afin que les travaux du marais ne soient pas remis en cause.

M. Ferreira répond que les travaux de Cambronne seront ajoutés au programme 2025.

- Réflexion sur l'entretien futur des zones humides :

M. Lambert informe l'assemblée qu'il mène avec M. Ferreira une réflexion sur la mutualisation des moyens pour harmoniser et optimiser les actions d'entretien sur l'ensemble des zones humides du bassin versant du syndicat.

Annexes consultables sur demande

La séance est levée à 19h20.

Fait à Clermont, le 22 janvier 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Jean-Jacques DEGOUY

Olivier FERREIRA

